

85 de ceuvre #13
DOCTEUR CABANÈS

La du Barry était-elle blonde ou brune ?

Ne criez pas à l'in vraisemblance ! Je les ai vus, je les ai tenus entre les mains ; Dieu me pardonne ! je les ai palpés presque avec amour, tant ils étaient fins et soyeux ! — et si doux au toucher ! « J'ai pu toucher ces cheveux, écrivait naguère M. de Goncourt, à qui échet la même bonne fortune qu'à nous-même, je n'ai jamais rencontré de cheveux de créature humaine *ressemblant aussi complètement à de la soie.* »

— Ferez-vous enfin cesser notre incertitude ! de quels cheveux nous parlez-vous donc ?

— N'avez-vous pas deviné qu'il s'agit des cheveux de la du Barry ?

La du Barry ! Sommes-nous assez irrespectueux, nous les juges, nous, la postérité ! C'est la revanche de l'histoire, et combien elle fut terrible pour la favorite, qui paya de sa tête le crime inexpiable d'être belle !...

Belle, l'était-elle vraiment ?

Qu'elle ait paru à certains — comme le duc de Choiseul — « médiocrement jolie », ce jugement est trop intéressé pour avoir quelque valeur. Ce n'était point assurément un modèle de beauté classique, aux traits réguliers, impeccablement dessinés.

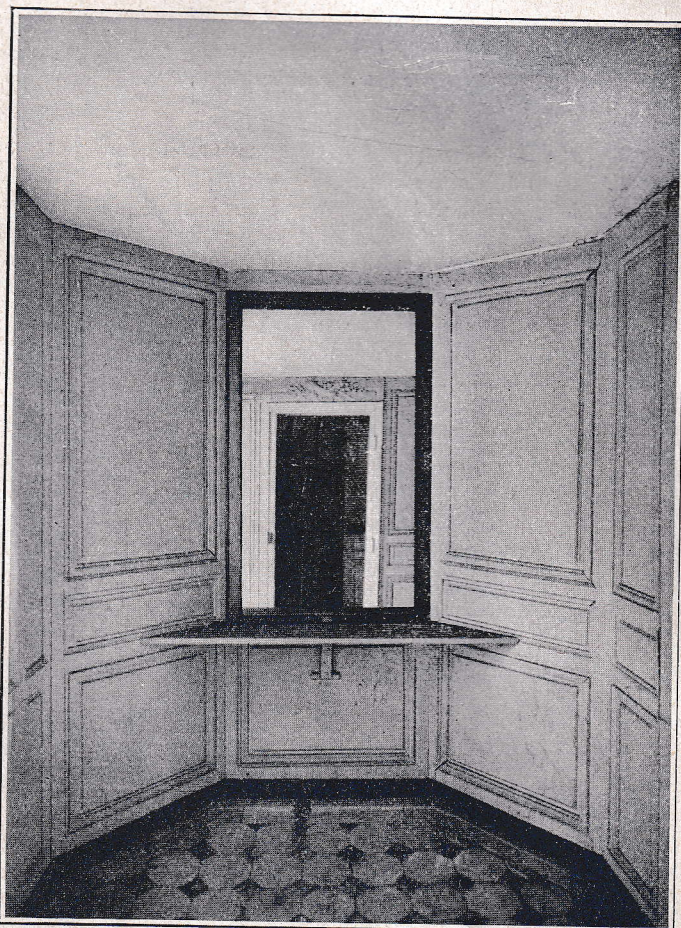
Sans doute, il faut se défier des amoureux posthumes ; ils ignorent la désillusion, n'ayant vécu que dans le rêve. Devons-nous pourtant tenir pour exagérées ces formules laudatives : « les plus charmantes séductions de la forme, les plus délicats attraits, la plus mignonne perfection d'un corps et d'un visage, qui semblent réaliser l'idéal de la jolie femme française du dix-huitième siècle ? »

A coup sûr elle avait des formes provocantes, des lignes voluptueuses, des promesses sensuelles, celle qui devait réussir à conquérir

le cœur d'un roi — et de quel roi ! d'un être mobile et inconstant entre tous, de l'éternel ennuyé, dont rien n'arrivait à dissiper la noire mélancolie.

C'est à la détailler surtout⁴ que notre admiration haussera de ton, tout en restant dans les limites que nous impose le souci de la vérité.

Avant de procéder à une analyse plus



CABINET DE TOILETTE DE MADAME DU BARRY AU CHATEAU DE VERSAILLES

minutieuse, nous permettez-vous de faire passer sous vos yeux un croquis, une silhouette, mais de portraitistes qui, par état, ne sont pas des flatteurs, ce qui est un gage de leur sincérité ?

Dans le journal qu'ils rédigeaient pour leur maître, le lieutenant de police de Sartine, les inspecteurs notaient (14 décembre 1764) ce signalement : « une jeune personne de dix-neuf ans, grande, bien faite, l'air noble et de la plus jolie figure : c'est la demoiselle Beauvarnier (*sic*), la maîtresse de du Barry, qui la produit en loge aux Italiens. »

Voilà qui marque une date ; c'est la première apparition de la femme encore inconnue, qui gravira cinq ans plus tard les degrés d'un trône....

Le 22 avril 1769, Louis XVI, qui n'était encore que dauphin de France, consignait dans son journal ces simples mots : « *Prés.* (Présentation) de Mme du Barry. »

Entre ces deux dates — 1764, 1769 — se placent toutes les étapes d'une ascension, longuement et, nous pouvons le dire, savamment préparée.

La présentation de la favorite ! Quelle évocation d'un décor prestigieux ! Un accident arrivé au Roi avait fait ajourner la cérémonie. Puis on avait été occupé des préparatifs du mariage entre le duc de Chartres et Mlle de Penthièvre, célébré le 5 avril 1769.

Enfin le jour tant espéré était venu : la comtesse du Barry (*sic*) avait eu l'honneur d'être présentée au Roi et à la famille royale par la comtesse de Béarn.

A la présentation, la malinésie avait beau jeu et ne se faisait pas faute de s'exercer sur la débutante. De l'aveu de tous, Mme du Barry sortit à son honneur de l'épreuve

dans les premières tribunes une banquette. Mme du Barry alla se placer en bas vis-à-vis de nous ; elle étoit sans rouge, sans poudre et même sans toilette, étrange manière de se montrer ; car elle étoit près de l'autel, au milieu de la Cour et exposée aux regards de tout le monde.

« Elle est jolie quand on l'examine attentivement ; cependant elle est si peu remarquable, que je n'aurais jamais songé à demander qui elle étoit, il n'y avoit rien d'affecté, d'arrogant ou d'effronté dans son maintien.... »

1. Le baron Jérôme Pichon, le fastueux bibliophile, a conté quelque part qu'il avait vu des cheveux envoyés par la du Barry à lord Seymour, ambassadeur d'Angleterre, dont elle se déclarait folle ; or, ces cheveux étaient blonds ; c'est une preuve de plus en faveur de notre thèse ! (Cf. *Notes prises sur l'inventaire du mobilier de Mme la comtesse du Barry sous la Terreur ; lettre de M. le baron Jérôme Pichon.* Paris, Auguste Aubry, éditeur, 1872.)

2. M. Noël Charvay, le très distingué expert en autographes, est le détenteur actuel du précieux

objet et c'est grâce à l'obligeance de M. Raoul Bonnet, son intelligent et dévoué auxiliaire, que nous avons pu un instant contempler cette relique d'un passé défunt.

3. DE GONCOURT, *Mme du Barry.*

4. Voici un passage de la correspondance d'Horace Walpole avec Georges Montagu, datée du 17 septembre 1769, qui nous la représente telle qu'elle était à l'époque de sa présentation :

« Après avoir assisté à ce banquet royal, nous nous rendîmes à la chapelle où l'on nous réservait

redoutée. Tous les spectateurs ne purent s'empêcher d'admirer « la noblesse de son maintien et l'aisance de ses attitudes ». Dans le rôle de femme de cour on est ordinairement dépaycée, les premières fois qu'on s'y essaie : Mme du Barry l'avait rempli « comme si elle y eût été habituée depuis longtemps... » Ainsi parle un nouvelliste; mais il s'en faut que tous les témoins de la scène mémorable aient eu la même indulgence. Comment, par exemple, va-t-elle être jugée par les femmes ? On sera curieux de connaître l'impression de l'une d'elles, malveillante, il est vrai, à son ordinaire.

Mme de Genlis, qui a codifié l'étiquette et dont le jugement fait sur ce point autorité, ne trouve rien à reprendre : les lois de l'étiquette ont été scrupuleusement observées. En faisant les trois révérences d'adieu, la nouvelle admise ne s'est pas embarrassée comme bien d'autres dans l'immense queue de sa robe. Le salut a été gracieux à souhait et l'élève du maître de danse Vestris a fort bien profité de ses leçons.

Mais notre malicieuse caillette va se rattraper sur le sujet lui-même. Le coup de patte est bien envoyé et le joli minois portera la trace des griffes :

« Au jour — poursuit Mme de Genlis — sa figure était passée et des taches de rousseur gâtaient son teint. Son maintien était d'une effronterie révoltante. Ses traits n'étaient pas beaux, mais elle avait des *cheveux blonds* d'une couleur charmante, de jolies dents et une physiologie agréable; elle avait beaucoup d'éclat à la lumière¹. »

Cheveux blonds, vous avez bien lu; c'est un témoignage à noter, le premier en date. Nous allons, du reste, le voir confirmer par d'autres contemporains notoires, ce qui nous permettra de formuler plus tard de très nettes conclusions.

Peine superflue ! nous réplique-t-on; pas si sûr que cela. Il en est encore pour prétendre que Mme du Barry était brune² et c'est pour ceux-là qu'une démonstration, étayée d'arguments, s'impose.... Ne croirait-on pas, en vérité, qu'il s'agit d'un débat grave entre tous ?

Vous connaissez sans doute le délicieux portrait, dû à la plume de ces stylistes prestigieux que sont les Goncourt. Au surplus, nous allons le reproduire, car il est, nous l'établirons, rigoureusement exact, quant au détail particulier qui nous préoccupe :

« Ses cheveux étaient les plus beaux, les plus longs, les plus soyeux, les plus blonds du monde et d'un blond cendré, et bouclés comme les cheveux d'un enfant.... Elle avait, contraste charmant, des sourcils bruns, et des cils bruns recourbés, frisant presque autour de ses yeux bleus.... »

C'est ainsi que l'ont vue tous ceux qui ont eu la faveur d'approcher la du Barry et, quelle que soit leur prévention, tous concordent au moins sur ce point.

Le prince de Ligne, ce fin observateur

soit qu'elle portât les cheveux relevés en étages sur la tête, suivant la mode de 1769, épars sur les épaules comme en 1789, ou bouclés sur le front comme dans le portrait posthume de Condé (1794), d'après Cosway. »

C'est, sans doute, dans un esprit de conciliation que Vatel, dont nous venons de reproduire le jugement, accorde à son héroïne des cheveux *châtain clair*; pour nous, nous gardons la conviction qu'ils étaient *blonds, blonds cendrés*, et nous sommes d'accord, sur ce point, avec les contemporains eux-mêmes.



MADAME DU BARRY EN COSTUME DE CHASSE.

doublé d'un gentilhomme de goût, nous la représente « grande, bien faite, blonde à ravir, front dégagé, beaux yeux, sourcils à l'avenant, visage ovale, avec de petits signes sur les joues pour le rendre piquant comme pas d'autres; nez aquilin, bouche au rire leste, peau fine ».

Elle n'était pas très grande, au dire d'une personne qu'étant jeune Mme du Barry avait embrassée³. Nous avons là-dessus une indication précise : *Taille de cinq pieds deux pouces*, lisons-nous sur le registre d'érou de Sainte-Pélagie.

Cheveux et sourcils châtain, affirme le même document. *Châtain*, cela prête à la controverse. Il y a le châtain clair et le châtain foncé; le châtain qui se rapproche du blond, et celui qui se confond presque avec le brun. L'historiographe le plus autorisé de Mme du Barry pencherait vers la première hypothèse : « Elle avait, écrit Vatel, les cheveux blonds ou plutôt *châtain très clair*, non pas de cette nuance pâle propre aux filles du Nord, mais du ton doré et chaud des blondes du Midi. Tous les témoins oculaires sont unanimes pour proclamer la surabondance luxuriante de sa chevelure qui était un des avantages de sa beauté qu'elle soignait le plus et qu'elle devait savoir le mieux soigner,

Mme Vigée Le Brun, qui a publié ou plutôt inspiré des *Souvenirs* sur les événements auxquels elle s'était trouvée mêlée, avait approché et de très près Mme du Barry, qu'elle a peinte plusieurs fois d'après nature. Or, voici comment elle raconte sa première entrevue avec elle :

« C'est en 1786 que j'allai pour la première fois à Louveciennes, où j'avais promis de peindre Mme du Barry, et j'étais extrêmement curieuse de voir cette favorite, dont j'avais si souvent entendu parler. Mme du Barry pouvait avoir alors quarante-cinq ans environ. Elle était grande sans l'être trop; elle avait de l'embonpoint, la gorge un peu forte, mais fort belle⁴; son visage était encore charmant, ses traits réguliers et gracieux; ses *cheveux étaient cendrés* et bouclés comme ceux d'un enfant; son teint seulement commençait à se gâter. »

Quelque contestable que puisse être l'authenticité de ces *Souvenirs*, il faut bien tenir pour véridique ce qui n'est pas en contradiction avec les sources réelles et indiscutables.

Mlle Louise Fleury, femme de l'acteur Fusil⁵, qui fut présentée à la favorite déchue presque à la même époque (en 1788), lui trouva, comme l'artiste peintre, « trop d'embonpoint ». Mais « la coupe de son visage est charmante; ses yeux sont doux et expressifs et, lorsqu'elle sourit, elle laisse apercevoir des dents éblouissantes de blancheur ».

Ces dents et ces yeux ont inspiré un poète du temps, qui sera plus tard, ô ironie du sort ! un des bourreaux de l'infortunée victime; n'est-il pas piquant de voir Mme du Barry poser devant la palette du futur acolyte de Robespierre, du beau et farouche triumvir Saint-Just⁶ :

Ces yeux errants sous leur paupière brune,
Ces bras d'ivoire étendus mollement.

Et cette bouche et vermeille et petite,
Où le corail et les perles brillaient.

La caractéristique de ce visage séduisant,

Seymour, qui avait vingt ans de plus qu'elle, en tomba éperdument amoureux, et la courtisane ne fut pas insensible à cette passion que, dit-on, elle partagea.

5. *Souvenirs d'une actrice*, I, 70.

6. *Organt*, par SAINT-JUST (1789), ch. 1.

4. Elle était très bien faite : c'est un avantage qu'aucun des détracteurs même de Mme du Barry ne lui a refusé. Elle avait une taille svelte, une poitrine développée, des mains et des pieds parfaits, au dire de Mirabeau. A 57 ans, elle était encore fort désirable : lord

1. *Mémoires de Mme de Genlis*.

2. Au cours d'un article, publié dans le journal *le Temps*, M. Lenotre a parlé des cheveux noirs de la du Barry; nous expliquerons sur quoi repose son erreur.

3. VATEL, *Histoire de Mme du Barry*, II, 561.

c'est, outre le contraste de cette chevelure blonde avec des cils et des sourcils bruns et des yeux bleus, c'est, disons-nous, la fraîcheur du teint : elle avait le teint laiteux, la peau rosée, et cela naturellement, car elle ne mettait ni poudre, ni rouge. Un panégyriste, qui n'est pas un flatteur, le confirme, dans les vers suivants, qui furent présentés à la favorite, dont un peintre, probablement Drouais, venait d'achever le portrait :

Pour peindre Du Barry sans le secours de l'art,
Il faut le plus beau teint, un coloris sans fard.
Le maintien sans apprêt, la taille fine et leste,
L'air grand, majestueux, le ris noble et modeste¹....

Elle eut cependant, à certain moment, une tendance à la couperose et c'est pour la combattre qu'elle prenait tous les jours un bain froid, et qu'elle ne portait, été comme hiver, que des vêtements très légers : en hiver, sous une longue pelisse, elle n'avait que sa chemise et un manteau de lit en batiste ; en été, des robes ou des peignoirs de percale ou de mousseline blanche, tant la chaleur lui était contraire. Quelque temps qu'il fit, elle se promenait au grand air pendant plusieurs heures, estimant cet exercice salutaire et propre à dissiper ses rougeurs. On a insinué qu'elle aurait bien pu être affectée de quelque vilain mal, qui rendait dangereux son contact ; c'était, au contraire, une exubérance de santé qui éclatait par tous les pores. C'était cette fraîcheur qui la rendait surtout séduisante, car jolie, elle ne l'était pas au vrai sens du mot. L'empereur Joseph II, venu en France en 1777, avait éprouvé une réelle déception. Sur la foi de la renommée, il s'attendait à trouver une beauté grecque, à l'ovale régulièrement tracé, et après avoir longuement causé avec la favorite déçue, tout en se retirant enchanté, il laissait entendre qu'il la croyait mieux de figure².

Qu'elle n'eût pas la beauté froide et sévère de Marie-Antoinette, avec qui on la met parfois en parallèle, nous n'y contredirons pas ; mais elle avait une telle puissance de séduction, qu'elle pouvait lutter d'avantages avec la Reine.

On a prétendu à ce propos que Louis XV trouvait la Dauphine si charmante, que Mme du Barry en aurait pris ombrage ; et ce ne fut pas, dit-on, une des moindres causes

de la haine que nourrissait la favorite à l'égard de Marie-Antoinette. Ce n'est pas le lieu de faire justice de cette fable ridicule, qui ne soutient pas l'examen ; disons seulement que Mme du Barry avait usé de beaucoup de diplomatie pour gagner les bonnes grâces de Marie-Antoinette et qu'elle avait réussi sinon à lui inspirer de la sympathie, du moins à diminuer son insurmontable aversion.



Puisque le nom de Louis XV vient sous notre plume, peut-être sera-t-on curieux d'apprendre quel était, des charmes de la favorite, celui que le vieux Roi prisait le plus ? C'étaient les quatre signes qui embellissaient son gracieux visage et que souvent il couvrit de baisers : un au-dessus du sourcil droit, un autre au-dessous de l'œil gauche, un troisième auprès de la narine droite, le quatrième au-dessous de la lèvre gauche.

De tous ces signes, le registre d'érou en note un seul, celui qui était situé « au-dessous de l'œil gauche ». Cela n'a pas, à coup sûr, grande importance ; c'est au moins l'indice d'une observation insuffisante ; s'il est inexact sur ce point, le signalement peut également être erroné sur la couleur des cheveux, que le rédacteur de la pièce déclare châtain, alors que, nous croyons l'avoir suffisamment établi, ils étaient blonds³.

Voici, d'ailleurs, un document qui, en l'espèce, est péremptoire et devrait mettre fin à toute discussion : c'est le passeport délivré à Mme du Barry le 17 mars 1795, à son retour de Londres, où elle s'était rendue pour l'affaire du vol de ses bijoux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au nom de la loi

Département du Pas-de-Calais, district et municipalité de Calais (n° 4829).

Laissez passer la citoyenne Devaubergnier Dubarri, Française, domiciliée à Louveciennes, municipalité de Louveciennes, district de Versailles, département de Seine-et-Oise.

Âgée de quarante ans,
Taille de cinq pieds un pouce
Cheveux blond (sic).
Sourcil châtain,
Yeux bleus (sic).
Nez bien fait,

5. Le récit de la mort de Mme du Barry, extrait du journal la *Nouvelle Minerve*, doit être consulté avec la défiance que mérite un témoin oculaire qui a vu des cheveux noirs à Mme du Barry.

(De Goncourt, *La du Barry*, Paris, 1878, p. 518, note).

6. Aurait-elle trouvé le moyen de les teindre ? La chose n'est pas absolument improbable.

7. Le Roi, *Curiosités historiques*, etc. (Paris, 1864, p. 554).

Bouche moyenne,
Menton rond,
Front ordinaire,
Visage ovale et plein.

Et prêtez-lui aide et assistance, etc.⁴.

En présence d'une pièce aussi formelle, il semble qu'aucun doute ne doive subsister ; et, cependant, pour que des historiens, précis jusqu'à la minutie dans leur documentation, soutiennent une opinion diamétralement opposée à la nôtre, il faut qu'ils aient leurs raisons ; nous croyons avoir découvert où ils ont puisé les éléments de leur conviction.

Ceux qui tiennent, comme M. G. Le-notre, que Mme du Barry n'avait pas les cheveux blonds, peuvent s'appuyer, outre la déclaration du registre d'érou, sur un passeport délivré à Marly et où il est dit qu'elle avait les cheveux châtain.

Mais il n'est pas encore question de cheveux noirs ; nous y arrivons.



Nous n'avons trouvé qu'un témoignage, — un seul — et il est très sujet à caution⁵ — en faveur de la thèse soutenue par notre sympathique et distingué contradicteur.

C'est un récit extrait du Journal la *Nouvelle Minerve* et qui donne sur l'exécution de la du Barry les détails les plus circonstanciés. Nous n'en citerons que ce court extrait :

« Agée alors de 42 à 45 ans seulement (elle en avait, en réalité, un peu plus de 50 — étant née le 19 août 1745 — bien que l'acte d'accusation la déclare âgée de 42 ans), sa figure, malgré la terreur profonde qui en altérait les traits, était encore remarquablement belle. Entièrement vêtue de blanc, comme Marie-Antoinette qui l'avait quelques semaines auparavant précédée sur la même route, ses cheveux du plus beau noir⁶ formaient un contraste pareil à celui que présente le drap funéraire jeté sur un cercueil⁷.... »

Le narrateur a, cela saute aux yeux, cherché un effet ; mû par ce désir, il a tout simplement exagéré la note. Des cheveux châtain ou d'un blond cendré n'auraient pas ressorti dans ce cadre d'une éclatante blancheur. Et voilà comment le portrait a été poussé au noir ! Du reste, l'exécution eut lieu à la nuit tombante : le témoin oculaire a bien pu n'y pas voir très clair.

Testis unus, testis nullus, dit un vieil axiome de jurisprudence. Un témoignage unique ne saurait, en tout état de cause, prévaloir contre les preuves nombreuses que nous avons accumulées : la cause nous paraît entendue.

DOCTEUR CABANÈS.

